

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

ETAIENT PRESENTS : Le Maire : M. Joël BRESSON. Les Adjoints : M. Gilles HURAUX, Mme Annette PRADA, Mme Laëtitia MARTIN. Les membres : Mme Chantal CHAMPAGNE, M. Simon FANEL, M. Éric GERARD, M. Bernard MARTIN, Mme Josiane PFLIEGER, M. Richard HERBELOT, Mme Valérie AUBRY, Mme Bénédicte MAÏO, M. Claude MARLANGEON.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Arnaud FRANCOIS (procuration), M. Mickaël GERARD (procuration).

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. Bernard MARTIN.

1°) **COMPTE DE GESTION 2018 ASSAINISSEMENT** :

Délibération : oui

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées, après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent le compte de gestion assainissement du trésorier pour l'exercice 2018.

2°) **COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ASSAINISSEMENT** :

Délibération : oui

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- dépenses d'exploitation : 103 671.52 €
 - recettes d'exploitation : 135 295.31 €
- } Excédent d'exploitation : + 31 623.79 €
- dépenses d'investissement : 65 362.06 €
 - recettes d'investissement : 64 316.31 €
- } Déficit d'investissement : - 1 045.75 €

Excédent global 2018 : 31 623.79 € – 1 045.75 € = 30 578.04 €

3°) **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ASSAINISSEMENT** :

Délibération : oui

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Excédent d'exploitation : 31 623.79 €

Déficit d'investissement : - 1 045.75 € qui correspond au besoin de financement en investissement.

Affectation en recette d'investissement au compte 1068 pour : 1 045.75 € et report en fonctionnement au compte 002 (RF) pour : 30 578.04 €.

4°) **COMPTE DE GESTION 2018 COMMUNE** :

Délibération : oui

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées, après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent le compte de gestion Communal du trésorier pour l'exercice 2018.

5°) **COMPTE ADMINISTRATIF 2018 COMMUNE** :

Délibération : oui

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- dépenses de fonctionnement : 903 436.34 €
 - recettes de fonctionnement : 1 338 156.38 €
- } Excédent de fonctionnement : + 434 720.04 €
- dépenses d'investissement : 802 842.93 €
 - recettes d'investissement : 1 427 780.03 €
- } Excédent d'investissement : + 624 937.10 €

Excédent global 2018 : 434 720.04 € + 624 937.10 € = 1 059 657.14 €

6°) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE :

Délibération : oui

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Excédent de fonctionnement : 434 720.04 €
Déficit d'investissement : 0.00 €
Excédent d'investissement : 624 937.10 €

Solde « Restes à réaliser » en investissement : 1 025 078.28 € – 260 707.16 € = 764 371.12 €.

Le besoin de financement étant de 139 434.02 € qui correspond au solde des restes à réaliser moins l'excédent d'investissement, soit 764 371.12 € – 624 937.10 € = 139 434.02 €

7°) DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE :

Délibération : oui

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil émet un avis favorable aux demandes d'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des collectivités suivantes :

- Commune de GERBAMONT (canton de SAULXURES-SUR-MOSELOTTE)
- Syndicat scolaire de la Vallée du Haut Barba
- Syndicat scolaire d'HADIGNY LES VERRIERES
- SIVS Terre de Légende
- Les Syndicats scolaires « Nos Petits Villages »

8°) PARTICIPATION COMMUNALE ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES GRAND'RUE ET RUE ZELLER :

Délibération : oui

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du coût des travaux d'enfouissement des réseaux électriques de la Grand'Rue et de la Rue Zeller, à savoir : 240 212.86 € HT, confirme que la participation de la Commune s'élève à 24 % du montant HT des travaux, plafonné à 90 000 € HT des travaux puis 66 % du montant HT des travaux au-delà de ce montant. La participation communale sur cette opération sera donc de 120 740.49 €.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

9°) PARTICIPATION COMMUNALE ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX LOSANGE :

Délibération : oui

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du coût des travaux d'extension du réseau électrique pour l'alimentation du projet LOSANGE, Place de la Vernoue, à savoir : 5 995 € HT, confirme que la participation de la Commune s'élève à 59 % du montant HT des travaux. La participation communale sur cette opération sera donc de 3 537.05 €.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

10°) PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU :

Délibération : oui

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

Collectif d'élus, inquiet du déficit récurant de la nappe des GTI (Grès du Trias Inférieur ou grès Vosgiens) sur VITTEL propose aux communes de délibérer en émettant un avis défavorable au projet de prélèvements dans le secteur Sud-Est GTI. Le Conseil Municipal, à 14 voix POUR et 1 voix d'ABSTENTION, décide de délibérer en ce sens.

Séance levée à 22H30.

Fait le 26/02/2019.